

Rénover massivement le parc immobilier public en maîtrisant la dette publique

SFTE : Un dispositif innovant pour la conférence bancaire et financière sur la transition énergétique

Paris le 11 juin 2014

Le projet de Société de Financement de la Transition Énergétique (SFTE) vise à financer les investissements en infrastructures nécessaires à la transition énergétique. Elle devrait permettre de mobiliser entre 50 et 100 mds € sur 10 ans pour financer dans les meilleures conditions (taux et durée) la rénovation énergétique des bâtiments publics, tout d'abord en France.

Ce dispositif innovant propose de changer d'échelle en créant les conditions d'opérations mutualisées, sécurisées et standardisées, tout en répondant au nouveau cadre imposé par la régulation financière. Une telle dynamique d'investissement se révélera à terme un facteur de maîtrise des déficits et de la dette publics. Une étude de faisabilité est réalisée par l'association A.F.T.E.R. avec le soutien d'un large consortium. Elle vise à mettre en évidence les verrous à lever et les conditions de réussite de ce projet.

Contexte/enjeux

Avec 40% des consommations d'énergie en France et en Europe, le bâtiment représente un segment majeur et prioritaire de la transition énergétique : les besoins d'investissements se chiffrent en centaines de milliards d'euros. Le potentiel associé en termes de créations d'emplois locaux est très important.

- Le projet SFTE s'appuie sur le devoir d'exemplarité de l'Etat et des collectivités locales, pour initier une dynamique d'investissement dans l'ensemble du secteur tertiaire et développer les compétences et les filières de la rénovation énergétique.

Leviers de nature financière et industrielle

Au cœur du dispositif, la SFTE accordera une garantie d'excellente qualité aux prêts des banques commerciales. Des solutions de titrisation simple, transparente et robuste, à étudier en détail, favoriseront en complément ces prêts à très long terme en facilitant leur refinancement. Enfin, des leviers économiques et industriels devront être actionnés : économies d'échelle, mutualisation des projets, courbe d'apprentissage volontariste, ...

- Le projet SFTE a pour ambition de lever certains des principaux freins au financement de ces projets. Il facilitera la mobilisation de ressources complémentaires disponibles (BEI, Fonds d'épargne livret A).

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) comme outil clef de politique publique

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) se révèle dans son principe bien adapté aux types d'investissements visés. Il repose en effet sur un engagement contractuel d'atteinte d'un niveau cible d'efficacité énergétique, faisant l'objet de mesures effectives ex post systématiques.

- Le projet SFTE propose plusieurs adaptations du CPE qui permettront d'en accroître l'intégrité et la portée (accès aux PME, flexibilité, standardisation, simplicité, réduction des coûts).

Un impact massif sans grever la dette publique

La SFTE bénéficiera : (1) du traitement hors-bilan de la garantie publique et (2) de financements de projet avec CPE qui transfèrent effectivement certains risques sur des opérateurs privés.

- Le projet SFTE promeut une évolution techniquement limitée du cadre comptable européen (Eurostat) plus favorable aux travaux d'efficacité énergétique : leur comptabilisation hors dette publique est essentielle pour déclencher un changement d'échelle en France et en Europe.

Les membres du consortium du projet SFTE remettront au gouvernement le rapport final de la phase de faisabilité en octobre 2014 à l'occasion de la conférence environnementale.



Contacts presse : Politique publique : alain.grandjean@carbone4.com ▪ 06 08 21 71 41
Structuration financière : michel.lepetit@global-warning.fr ▪ 06 03 26 93 18
Rénovation des bâtiments publics : guillaume.emin@after-asso.org ▪ 07 62 55 55 48
Site internet : www.projet-sfte.fr